

Colloque

PLURALISME ET DÉSACCORDS PUBLICS

22-23 juin 2006

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Si le pluralisme moral n'est pas un trait spécifique des démocraties contemporaines et pourrait caractériser toute société humaine, on doit cependant admettre que la question du pluralisme se pose de nos jours, dans les sociétés démocratiques, avec une acuité sans précédent, interrogeant les identités culturelles, les croyances et les pratiques religieuses, les modes de régulation sociale, la relation à l'environnement ou le progrès des techniques, et remettant en cause les concepts politiques eux-mêmes. Ce pluralisme engendre, c'est inévitable, des désaccords entre individus, groupes ou sous-communautés, mais aussi entre les différentes institutions politiques, sociales et économiques.

C'est manifestement dans la sphère politique que les désaccords publics sont les plus aigus, l'enjeu étant alors l'emploi de la coercition auquel recourt l'Etat pour assurer la force du droit. L'impératif politique impose que son usage soit justifié, or sa justification et sa légitimité deviennent dangereusement problématiques dans le contexte du pluralisme axiologique. Face au pluralisme, plusieurs options, reposant sur des décisions philosophiques très affirmées, peuvent être explorées comme la recherche de consensus minimal ou substantiel, la négociation de compromis conflictuel, l'élaboration d'une politique de la reconnaissance, la promotion de l'autonomie critique ou de l'égalité républicaine etc.

Il conviendrait, cependant, de se demander si la philosophie morale et politique n'a pas surévalué la question du pluralisme et la réalité des désaccords. Faut-il la considérer comme la pierre angulaire de l'éthique et de la politique ? Faut-il redéfinir la politique à partir du problème du pluralisme ? Il reste que, indépendamment de la réponse à ces interrogations, le pluralisme est un fait que l'on doit désormais prendre en compte pour penser sérieusement les conditions modernes de l'exercice du pouvoir politique et de la citoyenneté démocratique.

Cette réflexion sur le pluralisme et les désaccords publics s'enracine aussi dans l'étude de contextes politiques, sociaux et économiques divers. L'irruption dans les débats français de problèmes liés aux minorités culturelles, avec en particulier les demandes d'accommodation du principe de laïcité, ainsi qu'aux minorités sexuelles, avec la revendication du mariage pour les homosexuels, rappelle que la société française n'est pas à l'abri des conflits d'interprétation que suscite la juste définition de la justice démocratique et de la citoyenneté. Elle est traversée comme toute société ouverte par la tension d'un idéal libéral qui est censé garantir la libre manifestation des différences et qui, de ce fait, peine à garantir une claire distinction entre public et privé. Il convient donc de mobiliser toutes les ressources théoriques disponibles pour éclaircir les enjeux contemporains de la citoyenneté démocratique dans un contexte de désaccords publics irréductibles portant sur les contours de l'éthique publique, l'interprétation de la justice, le rôle des institutions et la limite de leur légitimité.

Organisation

Le colloque « *Pluralisme et désaccords publics* » est organisé par le centre **NoSoPhi** (*Normes, Sociétés, Philosophie*) de l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, en association avec le **CREPHINAT**, (*Centre de recherches philosophiques sur la nature*) de l'Université de Bordeaux-III Michel de Montaigne, et avec la participation du programme **DELICOM** de l'Agence Nationale de la Recherche, conduit au sein de l'équipe NoSoPhi, et de la **Chaire Hoover** d'éthique économique et sociale de l'Université Catholique de Louvain.



CREPHINAT

Contacts

Marc-Antoine Dilhac, marc-antoine.dilhac@univ-paris1.fr
Sophie Guérard de Latour, sguerarddl@gmail.com